



NE LE
À
LÂCHEZ
PAS



Ne déversez jamais l'eau d'un aquarium ou d'une mare domestique ni des plantes ou des animaux morts ou vivants dans des plans d'eau. Les plantes et les animaux d'aquarium et de mare peuvent devenir envahissants lorsqu'ils sont libérés dans la nature, augmentant ainsi la concurrence pour des ressources limitées, tout en risquant de propager des maladies aux espèces indigènes.

- Les espèces envahissantes peuvent modifier un habitat de manière si radicale qu'il devient inhabitable pour les populations indigènes.
- Le lâchage de poissons ou d'autres espèces aquatiques est illégal et peut entraîner de lourdes amendes, voire une peine de prison!
- Versez l'eau de l'aquarium sur la terre ferme et congelez les plantes de l'aquarium avant de les jeter à la poubelle.
- On peut se séparer humainement des animaux de compagnie dont on ne veut plus en les retournant aux animaleries, en les donnant à des écoles ou à des organisations communautaires ou en les confiant à un nouveau propriétaire.

POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR SIGNALER DES ESPÈCES ENVAHISSANTES, APPELEZ LE NUMÉRO SUIVANT :

1-855-336-BOAT (2628)

